

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE
19, rue du moulin
60300 MONTLOGNON

Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Convocation envoyée
le 22/12/2022

Délibérations affichées

le : 10/01/2023

Nombre de membres :

En exercice15.....
Présents10.....
Votants...9.....

L'an deux mille vingt-trois, le 6 janvier à 18 heures 00, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents : **Anne-Sophie SICARD** (délégué titulaire BARON), **Bruno SICARD**, **Germano De Freitas** et **Yves BIANCHINI** (Délégué de BOREST), **Hervé LECOEUR** (Titulaire de FONTAINE-CHAALIS), **Vincent DESBOIS** (Délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), **Gilles TESSON** (délégués Titulaires de MONTLOGNON), **Guy-Pierre de Kersaint** et **Pierre BACOT** (Délégué Titulaire de VERSIGNY), **Benoît PROFFIT** (Délégué suppléant de la CCPV).

Absents Titulaires : **Julien BOCQUILLON**, **Frédéric DOURIEN**, **Adelino RODRIGUES**, **Daniel FROMENT**.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : **Vincent DESBOIS**

2023 02 – Engagement auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie sur les actions faites et à mener d'après le 11eme programme

Le Préfet de la Région des Hauts de France avec le concours des agences de l'Etat (ARS, AESN, DDT, DREAL, ...) a sélectionné fin aout 2022 le SIAEP de Montlognon qui devient ainsi un des 5 syndicats de l'Oise considérés comme « prioritaires et structurants ».

Cette sélection est un atout pour le syndicat maintenant assuré pour le futur du soutien logistique et financier des administrations tant pour les actions dites préventives concernant la qualité de l'eau que les actions dites curatives concernant la fiabilité de la distribution de l'eau (rendement des pompes, entretien du patrimoine, échanges éventuels avec nos voisins en cas de difficultés, ...).

Les actions préventives concernent essentiellement les puits n°2 et n°1, les moins utilisés (environ 20% de l'eau pompée) et de moins bonne qualité que le puits n°3.

Les actions dites curatives concernent le territoire « intercommunal » du Syndicat et sont brièvement décrites, mais susceptibles d'être étendues, pour venir en aide aux communes voisines, en raison de l'abondance et de la qualité de l'eau du puits n°3.

L'engagement décrit ci-dessous permet donc de décrire le plan d'action en cours défini par le syndicat et de répondre à la demande de l'AESN souhaitant privilégier le « préventif » aux dépens du « curatif ».

Actions dites « préventives »

2018 : Démarrage de l'Etude de la Délimitation de l'Aire d'Alimentation du Captage

2019 : rapport de l'hydrogéologue

01/2021 : Remise du Diagnostic Territorial Multi Pressions

Validé par le Comité de pilotage le 26/02

Surface de l'AAC délimitée : 3953,56 ha

Surfaces utiles agricoles : 79,7%

Surfaces MAEC ou à BNI : ? % (état initial)

(Les Parcelles cultivées en « agriculture biologique » sont mentionnées mais non évaluées – Rapport DTMP, p :162)

05/05/2021 : Réunion de concertation agricole sur le programme d'actions
Inscription de l'AAC dans les documents d'urbanisme : non déterminé
Plan d'action du 15/06/2021 validé le 05/01/2022

05/01/2022 : Réunion du Comité de pilotage de l'AAC
Validation du plan d'action

Septembre 2022 : sélection du Syndicat en tant que captage « structurant et prioritaire »

13/09/2022 : Réunion d' « échange » en sous-préfecture de Senlis du Syndicat avec les agences et organisations administratives durant laquelle chacun a pu rappeler ses contraintes et objectifs.

Une nouvelle réunion de pilotage est prévue en fin d'année entre l'administration préfectorale, les intervenants actuels et, en complément, avec l'Institut de France, seul propriétaire foncier du Périmètre de Protection Elargi (PPE), la CA60, la SAFER.

06/10/2022 : Réunion d' « échange » au SIAEP de Montlognon avec la représentante de la CCPV, responsable de l'eau, afin de discuter d'une collaboration entre le Syndicat et la CCPV qui deviendra responsable de l'eau en 2023 sur 2 communes du Syndicat.

10/10/2022 : Enquête publique à Montlognon pour validation de la révision du nouveau PPR (Périmètres de Protection Rapproché) actualisant la DUP datant de 1995.

06/11 : remise du rapport du Commissaire Enquêteur

Régularisation et développement de la stratégie Foncière

2022 : Cession par la commune de Montlognon au Syndicat de la délimitation du PPI du puits n°1
Délibérations de vente par la commune et d'achat par le syndicat prises
Signature de l'acte de vente prévue fin 2022 début 2023

2022 : Reprises des discussions avec l'Institut de France en vue de concrétiser la cession du PPI du puits n°2, en se référant à l'arrêté préfectoral d'expropriation de 1971.
Issue attendue en 2023.

2022 : Projet de discussion de l'administration préfectorale avec l'Institut de France, seul propriétaire foncier du Périmètre de Protection Elargi (PPE), sur l'intérêt des Baux Environnementaux.

Animations

Septembre 2022 : le PNR Oise Pays de France en partenariat avec le SAGE de la Nonette a ouvert une MAE (Mesure agro environnementale) protection de la ressource en eau sur le territoire de l'AAC Montlognon.

Octobre 2022 : Démarrage de discussions avec l'aide du SISN en vue de la création par les agriculteurs volontaires d'un GIEE sur l'AAC du puits n°2

09/11/2022 : Réunion de préparation en présence de la DDT, ARS, DRAAF et DREAL, AESN absente.

Eventualité d'une collaboration avec la CCPV / SAGEBA (Bassin de l'Automne) en cours de discussion.

Démarrage attendu en 2023

Octobre 2022 : Démarrage de formations et discussions en vue de la création d'un **PGSSE**

06/10/2022 : Discussion avec la CCPV

16/10/2022 : Réunion de sensibilisation organisée par l'ARS

14/11/2022 : Réunion avec ADTO et la société SOGETI pour le réalisation de l'étude « Diagnostic Réseau et création du PGSSE » (demandes de subvention envoyées en Janvier 2022)

Démarrage attendu en 2023

Novembre 2022 : Réunion de concertation avec l'AESN

14/11/2022 : Réunion entre le Syndicat et le SISN avec l'AESN (Mme H. Baral), en présence de l'ARS et de la DDT. Il est expliqué, par l'ARS en particulier, que le classement « prioritaire » du syndicat a pour but de le soutenir dans ses démarches engagées depuis 4 ans. L'AESN confirme que les actions « préventives » doivent être engagées (et l'ont été) mais que toutes ne peuvent pas être réalisées immédiatement.

L'ensemble des participants reconnaissent que les actions « curatives », permettant la distribution de l'eau aux 6 communes du syndicat, ne peuvent pas toutes attendre que soient mises en place les actions préventives.

Actions dites « curatives »

Le syndicat est confronté à un problème de rendement (eau fournie/eau prélevée : < 70%) qui doit absolument être amélioré pour préserver la ressource. Cette baisse du rendement est liée à la vétusté du réseau (70ans),

La recherche de fuites est bien avancée avec la pose de 5 compteurs de sectorisation maintenant finalisée (travaux du Printemps 2022). Recueil des données des 5 compteurs à partir de Déc. 2022, paramétrage durant le premier mois et données analysables à partir du début 2023.

Un diagnostic réseau est prévu en 2023 (avec la mise en place d'un PGSSE -cf. plus haut)

Le renforcement du réseau est largement démarré :

- les canalisations dans Droizelles ont été changées (en 2019 et 2021),
- la canalisation de Versigny à Droizelles est en train d'être changée (automne 2022),
- le renforcement de la canalisation de la Demi-Lune à la Bultée sera fait prochainement (Printemps 2023).

- un programme de remplacement progressif des compteurs de plus de 20 ans est en train d'être rédigé.

- ne reste que la **réhabilitation du Château d'eau de la Bultée**, pourtant essentielle pour l'alimentation quotidienne de Borest et de Montépilloy, prévue depuis 2 ans mais bloquée par l'absence de subvention de la DETR et de l'AESN

Au total, ce vaste programme, démarré depuis 2018, est progressivement mis en place, il répond, en fonction de ses moyens adaptés à 3000 habitants, aux souhaits d'actions « préventives » demandées par l'AESN mais ne peut se passer d'actions « curatives » afin de pourvoir aux besoins de sa population. Ce programme sera poursuivi et la sélection récente du Syndicat par l'administration comme « prioritaire » lui permettra, sachant ce qui lui sera demandé et comment il sera accompagné, de le faire au mieux avec de nouveaux engagements.

Après avoir entendu l'exposé,

Envoyé en préfecture le 11/01/2023

Reçu en préfecture le 11/01/2023

Publié le 11/01/2023

SLOW

ID : 060-256000217-20230106-2023_02-DE

Le comité syndical

ACCEPTÉ à l'unanimité que le Président signe l'acte d'engagement en Annexe 1 dans la mise en œuvre d'actions préventives demandé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Fait et délibéré, les jours et an susdits
Pour copie conforme

Hervé Lecœur
Président du SIAEP



Annexe 1 : courrier de l'AESN

Engagement du maître d'ouvrage dans la mise en œuvre d'actions préventives

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP) de Montlognon s'engage à mettre en œuvre des actions préventives (animation, aides surfaciques ou action foncière) sur son captage sensible dans les quatre ans.

Captage concerné :

Code BSS	Commune	Captage	Date DUP	Prioritaire / sensible	Etude AAC
BSS000JYLU	MONTLOGNON	FORAGE	28/09/1994 (En révision)	sensible	En finalisation

Modalité de suivi de la mise en œuvre des actions : La mise en œuvre sera évaluée au travers d'indicateurs de suivi présentés dans le cadre d'un comité de pilotage annuel organisé par le maître d'ouvrage du captage sensible.

Fréquence et modalité d'organisation des comités de pilotage : Fréquence a minimas annuels, à l'initiative du maître d'ouvrage.

Constitution du comité de pilotage : Maître d'ouvrage du captage, représentants des acteurs ayant une activité dans l'AAC, Maires, Chambre d'Agriculture, Communauté de Communes, SAFER, Bio en Grand Est/Haut de France, Direction Départementale des Territoires, Conseil Départemental, Agence de l'eau, Sous-Préfecture, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ainsi que tout autre acteur pouvant intervenir dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Mise en place d'indicateurs annuels de suivi : Actualisation des indicateurs initialement définis à l'issue de l'étude AAC. A minima, ces indicateurs devront intégrer les éléments de l'annexe.

Modalité d'évaluation de la mise en œuvre des actions : La mise en place des actions préventives est évaluée au travers des actions foncières menées par le maître d'ouvrage, des mesures agricoles surfaciques mise en œuvre par les exploitants ainsi que par l'animation mise en place (annexe). L'objectif est d'assurer une progression pérenne dans la mise en œuvre des actions et de justifier du déploiement de moyens (animation, stratégie foncière adoptée, portage d'un projet Agro-environnemental et Climatique (PAEC) permettant la souscription mesures agricoles (MAEC)). Une action isolée et opportune n'est pas suffisante pour justifier d'un programme d'action mis en œuvre.

Délais de mise en œuvre : La mise en œuvre est évaluée chaque année. Pour le solde d'une convention d'aide relative à des travaux AEP, la mise en œuvre des actions sera évaluée dans le respect des engagements de l'attributaire définis dans la convention d'aide. Dans le cas du non-respect des engagements, l'agence de l'eau se réserve la possibilité de réduire le montant total de la subvention ou de résilier la convention d'aide.

A Montlognon, le 06 janvier 2023

Signature du maître d'ouvrage :



Dr H. Lecoeur, Président

Annexe : Indicateur « à minima » permettant d'évaluer la mise en œuvre d'actions foncières, d'actions agricoles surfaciques et d'animation dans le cadre de la démarche AAC.

Aire d'Alimentation du Captage F2 du SIAEP de Montlognon	
Phase 1 : Délimitation de l'AAC et définition de sa vulnérabilité	
Délimitation arrêtée en	2019
Vulnérabilité définie en	2019
Phase 2 : Diagnostic des pressions (DTMP) et élaboration d'un programme d'actions	
Diagnostic Territorial Multi-Pressions réalisé en	2020-2021
Programme d'actions arrêté en	02/02/2022
Occupation du sol de l'AAC suite au DTMP (état initial)	
Surface (ha) de l'AAC délimitée	3 954 ha
Surfaces Utiles Agricoles (SAU en ha) sur l'AAC considérée	3 084 ha
Surfaces (ha) MAEC en ha souscrites	MAE ouvert avec PNR/SAGE avec Chambre d'Agriculture
Surfaces (ha) à Bas Niveaux d'Intrants (BNI)* répertoriées	AB* : 76,54 ha Prairies : 12,15 ha Luzerne : 11,73 ha
*agriculture biologique ; herbe/prairie ; bocage énergie ; chanvre ; sarrasin ; luzerne et sainfoin ; biomasse énergie (miscanthus, swittchgrass, Taillis Courte Rotation et Taillis Très Courte Rotation).	
Démarche de Stratégie Foncière	
Date de Délibération d'une stratégie	2022
Inscription de l'AAC dans les documents d'Urbanisme (PLU, POS)	Pas de PLU à Montlognon
Mise en place d'ORE ou de Baux environnementaux sur l'AAC	Réunion avec Institut de France prévue par les Autorités préfectorales
Nb de parcelles acquises ou échangées sur l'AAC	2 en 2022 (signatures en cours)
Animations	
Animation portée à l'échelle supra locale	
Chambre d'Agriculture, Bio du Grand Est /Haut de France, SATEP, SAFER	Cf SAGE de la Nonette
Animation territoriale portée par le monde agricole	
Existence d'un collectif d'agriculteurs implanté sur AAC	Création en cours d'un GIEE avec aide SISN
Animation territoriale portée par a Collectivité compétente ou dans un Contrat de Territoire Eau et Climat	
Existence d'un poste d'Animateur protection de la ressource	En discussion avec SAGE et futur GIEE
Date du dernier rapport d'activité de l'Animation	2022
Portage politique des Elus	Soutien Sénateur et Député
Suivi et dynamique du plan d'action de l'AAC	
Définition d'indicateurs de suivi et mise en place d'un COPIL	Fait
Date du dernier COPIL	05/01/2022
Taux d'avancement du plan d'Action (actions engagées/réalisées)	En préparation pour 2023
Mesures Surfaciques	
Réduction des intrants	
Surface MAEC (ha)	Cf SAGE de la Nonette
Taux de progression MAEC / Etat initial (DTMP)	DTMP : 26/01/2021
Surfaces BNI (ha) répertoriées	En préparation
Taux de Progression BNI/Etat initial	En préparation
Accompagnement Filières locales BNI	
Existence d'une filière locale Biomasse	
Existence d'une filière locale de restauration collective Bio	